

Dans l'Espérance chrétienne

Orientations pour la pastorale des funérailles dans le diocèse de Rodez et de Vabres

La mort est une réalité, une épreuve. Elle reste une énigme, une interpellation souvent douloureuse pour tous ceux et celles qui y sont confrontés. Elle met chacun devant la question du sens de l'existence, elle nous renvoie à notre propre finitude. Elle nous relie profondément au mystère de la personne qui nous quitte. A cause de tout cela, et depuis la nuit des temps, les hommes accompagnent leurs morts à travers un certain nombre d'étapes, de rituels. Les chrétiens, depuis la Résurrection du Christ ont pris à leur compte ces dimensions, entourant leurs morts de beaucoup de respect, témoignant de leur foi en la résurrection.

En Aveyron, à cause du besoin de vivre quelque chose de signifiant autour de cette étape et du rayonnement de la tradition chrétienne, de nombreuses familles demandent une célébration religieuse pour leur défunt. Cette demande, importante numériquement, ne correspond pas forcément pour toutes les personnes à une pratique religieuse ou à la participation à la vie d'une communauté chrétienne. L'Eglise la prend en compte et l'accueille, consciente que se joue là un vrai service des personnes, et un témoignage de l'Espérance qui l'habite.

Cependant les conditions dans lesquelles il est possible de répondre à cette demande ont évolué et continueront d'évoluer :

Le nombre des prêtres auprès des communautés paroissiales n'est plus suffisant pour qu'ils puissent assurer par eux-mêmes l'ensemble des demandes de sépultures. Des chrétiens laïcs, baptisés, s'investissent de plus en plus dans la rencontre des familles, la préparation, voire l'animation de la célébration.

D'autre part, la personne défunte, et la famille qui demande une célébration religieuse pour elle, peuvent ne pas partager totalement les affirmations de la foi chrétienne. Il importe donc que la communauté qui accueille, tout en témoignant de sa foi, respecte l'horizon de pensée des personnes rassemblées. Dans tous les cas cela demande un dialogue attentif qui permette de préciser la façon de vivre la célébration.

Mon prédécesseur, le Père Bellino Ghirard a promulgué en Avril 2006 des orientations pastorales pour les sépultures, (cf. EER. n° 8, 16 Avril 2006).

En tenant compte de celles-ci, mais aussi du temps passé depuis, de l'évolution des mentalités, de la réalité des communautés chrétiennes, des pratiques déjà en cours dans certaines paroisses, et en m'appuyant sur la réflexion du conseil presbytéral, dans sa rencontre du 1er mars 2012, je souhaite proposer et promulguer les points suivants :

C'est la communauté chrétienne toute entière, ministres ordonnés – laïcs – religieux, qui vit de la foi au Christ ressuscité et qui, lorsqu'elle accompagne un défunt et sa famille, a responsabilité de vivre cela dans le respect de la personne et de son histoire, en témoignant de la Foi et de l'Espérance qui l'animent.

Parmi les membres de cette communauté, des prêtres, des diacres, mais aussi des laïcs formés pour cette mission sont habilités à accompagner les familles, à préparer la célébration, à la « présider » ou à la « conduire ». Ils auront le souci que cet événement se vive en relation avec toute la communauté, particulièrement en le portant dans la prière avec l'assemblée réunie le dimanche pour l'eucharistie.

Devant le nombre réduit des prêtres, et pour respecter la diversité des domaines dans lesquels ils ont à vivre leur ministère, il n'est plus concevable de laisser aux seuls prêtres cette mission et de demander une présence systématique de l'un d'eux pour toute célébration. Il est opportun que des chrétiens laïcs soient appelés et se préparent pour « conduire » les célébrations de funérailles dans les paroisses. Cela demande que les prêtres les soutiennent et leur permettent de vivre cette mission qu'ils acceptent. Cela demande aussi que les familles comprennent la manière de faire de l'Eglise et qu'elle ne cesse de chercher une manière juste de répondre à leur demande.

Après un temps de formation nécessaire, les personnes appelées pour ce service recevront une lettre de mission de la part de l'évêque. Elles seront présentées à la communauté par leur curé. Une « croix » qu'elles porteront lors de la célébration leur sera remise comme signe de cette mission.

D'autres personnes s'investiront aussi dans la rencontre avec les familles, la préparation et l'animation de cette célébration. Il importe que ce ne soit jamais une personne seule qui « conduise » et anime une célébration.

Concrètement, face à la demande d'une famille touchée par le décès de l'un des siens :

Nous ne pouvons pas répondre par un unique modèle de célébration proposé à tous. Il importe que dans un temps de dialogue, on puisse préciser au mieux avec la famille ce qu'il convient de vivre :

Est-ce que cette famille accepte que la célébration soit « conduite » par un chrétien laïc habilité et missionné pour le faire ?

Si la famille souhaite impérativement la présence d'un prêtre, est-elle disposée à ajuster l'heure de la célébration en fonction des disponibilités de celui-ci ?

Cette présence d'un prêtre n'induit pas pour autant la célébration de l'eucharistie. La question est à regarder pour elle-même et à réfléchir à chaque fois. Dans de nombreux cas, la famille et/ou l'assemblée peuvent sembler peu préparées à vivre cette dimension de l'eucharistie au cours de la célébration des funérailles. Il sera alors préférable de vivre une célébration sans eucharistie, et d'inviter cette famille à rejoindre l'assemblée dominicale qui dans sa prière, portant les intentions des membres de la communauté, prie pour les défunts et leurs proches.

J'invite donc dans chaque paroisse le curé, les prêtres coopérateurs et les membres laïcs de l'EAP :

à se préoccuper de l'appel de personnes pour qu'une équipe consistante puisse assurer ce service important, et témoigner ainsi de l'Espérance chrétienne.

à veiller à ce que ces personnes appelées puissent participer aux formations proposées par le service de la pastorale liturgique et sacramentelle, que ce soit au niveau diocésain ou à celui plus proche des doyennés.

à ce que la question de la conduite de la célébration par un laïc puisse être posée systématiquement, et que des chrétiens laïcs soient présents à toute célébration de funérailles, y compris lorsque celle-ci est présidée par un prêtre.

à ce que la célébration de l'eucharistie ne soit vécue qu'après réflexion et discernement avec la famille.

à ce que le lien à la communauté paroissiale soit signifié en invitant les familles dans le deuil à participer à l'eucharistie dominicale prochaine.

Ainsi, l'Eglise de Jésus-Christ mort et ressuscité ne renonce pas à rendre compte de l'espérance qui l'anime et la fait vivre. C'est un impératif pour elle d'en témoigner auprès de ceux qui sont affectés par le départ de l'un des leurs. Elle ne renonce pas à ce service. Si les conditions dans lesquelles elle peut le vivre évoluent, il importe que nous les regardions en face. Nous continuerons ainsi à témoigner de la foi en Celui qui est Le Vivant.

Fait à Rodez le 12 octobre 2012 - François Fonlupt Evêque de Rodez et de Vabre

Conférence des évêques de France Assemblée plénière – Avril 2009

LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE ET LE MINISTÈRE ORDONNÉ DANS LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

I. La pastorale des funérailles en France

Dans les diocèses, la pastorale des funérailles s'est développée. Cette pastorale a généré de nombreuses études et documents que nous pouvons rappeler : dossier de la C.E.L.P.S. de 1985, La pastorale des funérailles : enjeux, rôle des laïcs, propositions d'actions ; le Document Épiscopat de septembre 1997, n° 13 et 14 ; le Guide

Célébrer « Pastorale des funérailles » de 2003 ; de nombreux textes d'orientations, des guides pastoraux ont été publiés dans les diocèses. Vient de paraître (octobre 2008) : Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts.

Dans de nombreux cas, ce développement trouve son origine dans la difficulté à trouver des ministres ordonnés et en particulier des prêtres pour célébrer les funérailles.

Il tient aussi à l'évolution de notre société dans son rapport à la mort et aux rites funéraires. Au traditionnel parcours funéraire (maison, église, cimetière), tenant pour une part aux origines rurales de notre société, s'est plus ou moins substitué un nouveau parcours aux multiples variantes (hôpital, maisons funéraires, crématorium / cimetière).

L'Église de France a réfléchi sur sa présence dans ces nouveaux lieux funéraires. Souvent, des équipes de fidèles laïcs avec ou sans aumôniers se sont mises en place pour accueillir les familles et célébrer les funérailles de leur défunt dans la foi de l'Église.

Parce que l'Église est appelée à témoigner de l'espérance qui la fait vivre, il est impossible pour elle d'être indifférente aux familles éprouvées par la mort (1. Cette présence, en particulier dans les nouveaux lieux funéraires, est importante parce que les familles sont non seulement confrontées au mystère de la mort, mais aussi éprouvées par la vie : familles divisées, dispersées, pauvres, tant sur le plan matériel que moral ou spirituel.)

II. De l'urgence à la réflexion de fond

Le développement de cette pastorale des funérailles a également conduit l'Église de France à mener une réflexion de fond pour ne pas rester simplement dans des solutions d'urgence ou pour pallier à des carences.

La pastorale des funérailles en répondant simplement à « l'urgence de la situation » peut se trouver exposée à différents travers touchant à la nature profonde de l'Église.

Nous en soulignons trois :

- La logique de marché tend à assimiler l'Église à un prestataire de service pour répondre à toutes les demandes, d'autant plus qu'elle est encore souvent perçue comme le « service public » de la religion ; mais les entreprises de pompes funèbres sont en train de la concurrencer. Or il s'agit pour l'Église de célébrer les funérailles dans le mystère pascal et par là-même de témoigner de sa foi.
- La place du ministre ordonné dans la célébration des funérailles est parfois remise en cause, alors que c'est par lui qu'est signifié, transmis, le don du Christ mort et ressuscité.
- L'Eucharistie comme source et sommet de la vie de l'Église risque d'être occultée.

Pour répondre à ces défis, les diocèses ont mené des réflexions de fond qui ont conduit à formuler quelques convictions, à partir desquelles nous pouvons donner quelques points en vue de la rédaction d'orientations pastorales pour les funérailles :

- Aujourd'hui, il est important d'envisager la pastorale des funérailles comme un lieu de **proposition de la foi**. Il ne s'agit plus de pallier une sorte d'urgence, mais de situer cette pastorale dans la mission de l'Église.
- Comme dans toute célébration, c'est l'Église qui célèbre les funérailles de ses enfants. Sur l'ensemble du parcours funéraire, il faut envisager la place des fidèles laïcs et des ministres ordonnés sans exclure l'un ou l'autre. Dans la célébration des funérailles, la place du ministre ordonné doit être toujours privilégiée. Dans le contexte actuel de forte déchristianisation, il n'est pas souhaitable en revanche qu'un ministre ordonné s'acquitte seul de l'accompagnement des familles. Ce que nous voulons souligner ici, c'est l'importance de pouvoir donner à voir la plénitude du visage de l'Église et, par là-même du Christ, dans la célébration des funérailles, selon toutes les modalités de sa présence sacramentelle.

Dans ce cadre, la mission des membres des équipes funérailles doit être considérée sous deux angles.

1) Avec les ministres ordonnés, les équipes funérailles sont la manifestation de la présence de l'Église, Corps du Christ. De par son témoignage, la parole qu'elle proclame et la célébration, c'est le Christ qui rejoint les hommes

dans leur détresse. Cette mission est d'autant plus apparente quand les familles se sont éloignées de la vie de l'Église.

Avec les ministres ordonnés, l'équipe funéraires permet à toutes les personnes (familles et amis) réunis autour de défunt, de célébrer les funéraires dans la Foi et de progresser dans la rencontre avec le Christ.

Lorsqu'un ministre ordonné est présent à une célébration, notamment lors de la célébration des obsèques à l'église, c'est à lui d'assurer la présidence de la célébration. L'évêque, le prêtre ou le diacre sont les ministres ordinaires de la présidence des funéraires, même si cela s'avère de plus en plus difficile. Ce sont des moments privilégiés pour l'annonce de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus Christ. Des orientations pastorales qui rendraient impossible la présidence de funéraires par un ministre ordonné seraient contraires à l'esprit de la liturgie de l'Église et à la foi qu'elle exprime.

2) La pastorale des funéraires doit être liée à une pastorale de l'Eucharistie. L'objectif d'une pastorale des sacrements est toujours de permettre à des personnes de progresser dans la foi. Dans la pastorale de funéraires, il convient de pouvoir conduire les familles au cœur de la foi, manifestée dans la célébration de l'Eucharistie, source de grâce pour toute l'Église. Dans le contexte actuel, où nous sommes confrontés à des assemblées très diverses et souvent peu familières du sacrement de l'Eucharistie, il est important de l'envisager dans des conditions où elle puisse être célébrer dignement. Il faut reconnaître que, la plupart du temps, il n'est pas souhaitable que cette Eucharistie soit célébrée en même temps que la célébration des obsèques à l'église. Cela demande un discernement pastoral au cas par cas. Les familles devront être invitées à venir prier pour le défunt lors d'une messe célébrée pour lui dès que possible. 2 (Voir Dans l'espérance chrétienne. Célébrations pour les défunts, Desclée-Mame, 2008, n. 12-19, p. 12-14)

Il est important que des orientations pastorales ne rendent pas impossible la célébration de l'Eucharistie au moment de la célébration des obsèques à l'église. Il serait en effet scandaleux qu'une assemblée ne puisse célébrer l'Eucharistie, quand elle y reconnaît le cœur de sa vie et ce qui a constitué le cœur de la vie du défunt.

Pour proposer la célébration de l'Eucharistie au moment de la célébration des obsèques, il conviendrait de rappeler certaines règles d'ordre pastoral et canonique :

- Le lien de la personne défunte avec la vie de l'Église.
- L'accord de la famille.
- La disponibilité du prêtre.
- La qualité « liturgique » du lieu et le temps liturgique.

Conclusion

La pastorale des funéraires s'inscrit dans le quatrième principe d'organisation de la catéchèse, en réponse à des demandes sacramentelles, décrit dans le Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France. À partir du Rituel, cette pastorale peut facilement proposer un parcours de type catéchuménal, ponctué par différentes étapes liturgiques, des célébrations de la Parole (souvent brèves) alternant avec des rencontres fraternelles, où il est possible de vivre un temps de catéchèse adapté. On n'oubliera jamais que l'objectif de toute la pédagogie de l'initiation, comme de toute la pastorale des sacrements dans l'Église, est de conduire ou de reconduire à l'Eucharistie. C'est l'esprit même du Rituel, où « les différents moments (...) constituent autant d'étapes dans la célébration qui doivent aider les participants à approfondir le sens chrétiens de la vie et de la mort et à accueillir l'espérance de la Résurrection. 3 » (Rituel des funéraires 1, n° 14).

Autres articles sur la pastorale des funéraires pour approfondir :

<https://liturgie.catholique.fr/accueil/sacramentaux/les-funerailles>